

Assez tard dans l'automne, l'*Aigle*, vaisseau français de 50 canons, ayant pris la voie du détroit de Belleisle, entre la côte de Labrador et l'île de Terre-Neuve, pour entrer dans le St. Laurent, donna sur un écueil, et se brisa. Le *Léopard*, autre vaisseau de guerre français, de 60 canons, entra dans le St. Laurent, et se rendit jusque devant Québec, où il fut pris et brûlé, de peur que la peste, qui régnait à son bord, ne se communiquât aux habitans. Un vaisseau de guerre anglais, de 20 canons, fit aussi naufrage, à peu près dans le même temps, à l'entrée du golfe.

Peu de jours après son entrée à Montréal, le général Amherst fit partir un de ses officiers, le major ROGERS, pour aller prendre possession des postes que les Français avaient sur les lacs et au-delà. Arrivé au Détroit, ce soit lui fut remis directement par M. de Bellestre, qui en avait conservé jusqu'alors le commandement; mais la saison se trouvant trop avancée, M. Rogers attendit le printemps suivant, pour aller prendre possession de Michillimakinac et des autres établissemens que les Français avaient formés dans ces quartiers.

Le général Amherst divisa le Canada en trois gouvernemens ou districts, où plutôt, il adopta la division qu'il trouva établie de cette colonie en trois gouvernemens, savoir, de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Il mit le général James Murray à la tête du premier, et nomma le général Thomas GAGE gouverneur de Montréal, et le colonel Ralph BURTON commandant aux Trois-Rivières. En conservant le titre et les pouvoirs de gouverneur ou de capitaine général du pays conquis, M. Amherst laissa aux gouverneurs particuliers que nous venons de nommer, le soin d'établir des cours ou tribunaux pour l'administration de la justice dans leurs districts respectifs.

Le général Murray établit dans son gouvernement un tribunal qu'il appelle indifféremment Conseil militaire, Conseil de guerre, Cour ou Conseil Supérieur. (*) Mais ce conseil n'était guère établi que pour les affaires difficiles ou de grande importance, que le gouverneur jugeait à propos de lui renvoyer; car il jugeait lui-même en première instance et sans appel, en matière civile et criminelle, ou du moins de police correctionnelle. Il tenait audience en son hotel une fois par semaine: c'était à lui que devaient être déférées, par placets ou requêtes,

(*) On sera peut-être curieux de connaître les individus qui composèrent d'abord le Conseil Militaire de Québec: ce sont le major Augustin PRÉVOST (père de Sir George PRÉVOST), et les capitaines Hector Théophile CRAMARÉ, Jacques BAZBULT, Richard BAILLIE, Hugh CAMERON, Edward MALONE, James BROWN. Les noms de baptême des trois derniers sont francisés dans la proclamation ou ordonnance du général Murray: